S.A.R.L. ABILL RESTAURATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ABILL RESTAURATION, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

_____

S.A.R.L. ABILL RESTAURATION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €uros
Adresse : 2, rue de Saint-Malo
14400 BAYEUX

_____

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société ABILL RESTAURATION, Société à Responsabilité Limitée, en Société en Nom Collectif

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

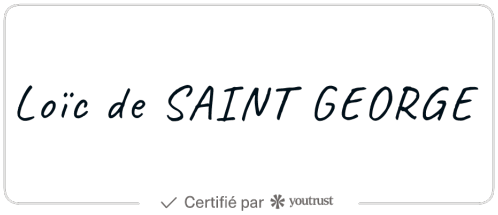
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2026 fait apparaître des capitaux propres à hauteur de 125 365 €uros, dont 30 000 €uros de capital social.

Fait à ANGERS, le 30 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE



Loïc de SAINT GEORGE
Associé